
Difficiles facilités

Articles

Le 12 novembre 2007 |

En 1962, de part et d'autre de la nouvelle frontière linguistique, vivaient des habitants qui ne parlaient pas la langue officielle de la région dans laquelle ils allaient se retrouver. C'est pour résoudre ce problème que les facilités ont été créées.

Par exemple, beaucoup des habitants d'Enghien ou encore de Mouscron parlent flamand . Mais après 63, ils sont en Wallonie. Et c'est l'inverse à Fourons ou encore à Renaix. On a donc mis en place un fonctionnement particulier pour ces communes. Les habitants qui parlent une autre langue que celle de leur région ont, par exemple, le droit de recevoir leurs papiers administratifs dans leur langue, d'aller à l'école et d'être jugés devant les tribunaux dans leur langue. On a appelé ces communes : communes à facilités. On en trouve tout le long de la frontière linguistique, dans les trois Communautés : en Flandre, en Wallonie et dans la partie germanophone du pays. Mais celles qui ont fait le plus parler d'elles sont celles qui sont situées en Flandre. On se souvient, dans les années 70, des promeneurs flamingants du VMO et du TAK, deux groupes d'extrémistes flamingants. Ils semaient le désordre à Fourons. Aujourd'hui, si la scission de BHV fait peur, c'est à cause des six communes flamandes à facilités pour les francophones, situées autour de Bruxelles. Les Flamands voudraient supprimer les facilités. En 1963, quand la frontière linguistique a été créée, les Flamands considéraient ces facilités comme des mesures provisoires qui devaient permettre aux minorités linguistiques de s'intégrer. En 1988, les facilités ont pourtant été "bétonnées" dans la Constitution. Mais en 1997, la circulaire Peeters a limité le principe des facilités : les habitants francophones des communes à facilités ne peuvent pas déclarer une fois pour toutes, qu'ils parlent français. Ils doivent demander, à chaque fois, une traduction en français des documents administratifs qui les concernent.
